

Caract°	Libellé Natinf	Type d'infraction	Définie par	Réprimée par	Code Natinf
Conditions exercice pêche	non présentation, par pêcheur, de document valable justifiant de sa qualite de membre d'une association agréée	contravention de 1re classe	L.436-1 R.436-3	R.436-3 L.437-21, L.437-22	21467
	non présentation, par pêcheur, de document valable justifiant du paiement de la redevance pour protection du milieu aquatique.	contravention de 1re classe	L.436-1 R.436-3	R.436-3 L.437-21, L.437-22	21468
	pêche en eau douce sans avoir acquitté la redevance pour protection du milieu aquatique.	contravention de 3e classe	L.436-1 R.436-3	R.436-3 L.437-21, L.437-22	20165
	pêche en eau douce par une personne n'appartenant pas à une association de pêche agréée	contravention de 3e classe	L.436-1 R.436-3	R.436-3 L.437-21, L.437-22	20166
	exercice de la pêche en eau douce malgré exclusion des associations de pêche agréées	délit	L.437-22	L.437-21 L.437-22	7471
	exercice, de nuit, de la pêche en eau douce malgré exclusion des associations de pêche agréées	délit	L.437-19 L.437-22	L.437-19, L.437-21 L.437-22	12819
	pêche en eau douce sans la permission du titulaire du droit de pêche	contravention de 2e classe	R.435-1 L.435-4, L.436-2	R.435-1	7384
	pêche malgré interdiction dans cours d'eau douce dont le niveau est naturellement abaissé	contravention de 3e classe	R.436-32 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20159
	pêche de nuit malgré interdiction dans cours d'eau douce dont le niveau est naturellement abaissé.	contravention de 4e classe	R.436-12 R.436-32, R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20146
	pêche dans cours d'eau douce dont le niveau est abaissé artificiellement	contravention de 3e classe	R.436-12 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	21593
	pêche, de nuit, dans un cours d'eau douce dont le niveau est abaissé artificiellement	contravention de 3e classe	R.436-12 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	21594
	organisation d'un concours de pêche non autorisé dans un cours d'eau de 1ère catégorie	contravention de 3e classe	R.436-22 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	7438
	organisation de nuit d'un concours de pêche non autorisé dans un cours d'eau de 1ère catégorie	contravention de 4e classe	R.436-22 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20144
	pêche en marchant dans l'eau malgré interdiction - eau douce	contravention de 3e classe	R.436-32 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20149
	pêche de nuit en machant dans l'eau malgré interdiction - eau douce	contravention de 4e classe	R.436-32 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20135
	Non respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé.	contravention de 3e classe	R.436-10, R.436-23 R.436-40	R.436-10, R.436-40 L.437-21, L.437-22	27634
	pêche en eau douce de 1ère catégorie où le droit de pêche appartient à l'Etat à partir d'un point d'accès prohibé	contravention de 3e classe	L.436-4, L.436-5 R.436-5	R.436-5 L.437-21, L.437-22	20161
pêche en eau douce de 2ème catégorie où le droit de pêche appartient à l'Etat à partir d'un point d'accès prohibé	contravention de 3e classe	L.436-4, L.436-5 R.436-5	R.436-5 L.437-21, L.437-22	20162	
Droit de pêche	entente illicite en matière d'adjudication ou de cantonnement du droit de pêche en eau douce	délit	L.435-2	L.435-2, L.437-22 313-6	7385
	entente illicite la nuit, en matière d'adjudication ou de cantonnement du droit de pêche en eau douce	délit	L.435-2, L.437-19 121-3	L.435-2, L.437-19 L.437-22, 313-6 L.173-7	7386
	défaut espace libre laissé à l'usage des pêcheurs par riverain de cours ou plan d'eau domanial	contravention de 4e classe	L.435-9 R.435-40	R.435-40 L.437-22	7391
Taille/quotas	pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	contravention de 3e classe	R.436-21 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20150
	pêche de nuit d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	contravention de 4e classe	R.436-21 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20136
	transport d'un nombre de salmonidés supérieur au nombre autorisé	contravention de 3e classe	R.436-21 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20151
	transport de nuit d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	contravention de 4e classe	R.436-21 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20137
	pêche de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire	contravention de 3e classe	R.436-18, R.436-19 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20152
	pêche de nuit de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire	contravention de 4e classe	R.436-18, R.436-19 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20138
	transport de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire	contravention de 3e classe	R.436-18, R.436-19 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20153
	transport de nuit de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire	contravention de 4e classe	R.436-18, R.436-19 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20139

Heures	pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction	contravention de 3e classe	R.436-13, R.436-14 R.436-15, R.436-16 R.436-17, R.436-40	R.436-40 L.437-21 L.437-22	20148	
	pêche en eau douce en temps prohibé	contravention de 3e classe	R.436-6, R.436-7 R.436-10, R.436-11 R.436-40	R.436-40 L.437-21 L.437-22	20158	
Temps	pêche en eau douce, de nuit, en temps prohibé	contravention de 4e classe	R.436-6, R.436-7 R.436-10, R.436-11 R.436-40	R.436-40 L.437-22	20143	
	pêche en eau douce d'espèce de poisson déterminée par arrêté préfectoral	contravention de 3e classe	R.436-8 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20160	
	pêche en eau douce la nuit d'espèce de poisson déterminée par arrêté préfectoral	contravention de 4e classe	R.436-8 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20147	
	transport de poisson d'eau douce, en période de fermeture de la pêche	contravention de 4e classe	L.436-15	L.437-22	21321	
	transport de nuit de poisson d'eau douce en période de fermeture de la pêche	contravention de 5e classe	L.436-15	L.437-22	21315	
	exportation de poisson d'eau douce, en période de fermeture de la pêche	contravention de 4e classe	L.436-15	L.437-22	21324	
	exportation de nuit de poisson d'eau douce en période de fermeture de la pêche	contravention de 5e classe	L.436-15 L.436-15	L.437-22 L.437-22	21317	
	Lieux	pêche a la ligne dans dispositif assurant la circulation du poisson dans un ouvrage de rivière	contravention de 4e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7402
		pêche a la ligne en eau douce de nuit dans dispositif de circulation du poisson dans ouvrage de rivière	contravention de 5e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7403
pêche en eau douce avec engin et filet dans dispositif de circulation du poisson dans ouvrage de rivière		contravention de 5e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7404	
pêche en eau douce de nuit avec engin et filet, dans dispositif de circulation du poisson dans ouvrage de rivière		contravention de 5e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7405	
pêche à la ligne en eau douce dans pertuis, vannage ou passage d'eau à l'intérieur d'un bâtiment		contravention de 4e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7406	
pêche à la ligne en eau douce de nuit dans pertuis, vannage, passage d'eau à l'intérieur d'un bâtiment		contravention de 5e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7407	
pêche en eau douce avec filet et engin dans pertuis, vannage, passage d'eau à l'intérieur d'un bâtiment		contravention de 5e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7408	
pêche en eau douce de nuit avec engin et filet dans pertuis, vannage, passage d'eau à l'intérieur d'un bâtiment		contravention de 5e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7409	
pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche		contravention de 4e classe	R.436-70 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7422	
pêche à la ligne en eau douce de nuit dans une réserve temporaire de pêche		contravention de 5e classe	R.436-69, R.436-73 R.436-74, R.436-79	R.436-79 L.437-22	7423	
pêche en eau douce avec engin ou filet dans une réserve temporaire de pêche		contravention de 5e classe	R.436-69, R.436-73 R.436-74, R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7424	
pêche en eau douce, de nuit, avec engin et filet dans une réserve temporaire de pêche		contravention de 5e classe	R.436-69, R.436-73 R.436-74, R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	7425	
Procédés modes de pêche prohibés		port hors de son domicile, la nuit, d'instrument ou engin de pêche prohibé en eau douce	contravention de 3e classe	R.436-30, R.436-31 R.436-32, R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	7437
	établissement de barrage ou d'appareil ayant pour objet de capturer le poisson	délit	L.436-6	L.436-6, L.437-20 L.437-21, L.437-22	7451	
	établissement, de nuit, de barrage ou d'appareil ayant pour objet de capturer le poisson	délit	L.436-6 L.437-19	L.436-6, L.437-19 L.437-20, L.437-21 L.437-22	7452	
	usage, en eau douce, de drogue ou appât en vue d'enivrer ou de détruire le poisson	délit	L.436-7	L.436-7 L.437-21, L.437-22	7453	
	usage, de nuit, en eau douce, de drogue ou appât en vue d'enivrer ou de détruire le poisson	délit	L.436-7 L.437-19	L.436-7, L.437-19 L.437-21, L.437-22	7454	
	usage en eau douce d'explosif ou autre procédé, en vue de capturer ou de détruire le poisson	délit	L.431-3, L.436-7 R.436-39	L.436-7 L.437-21, L.437-22	7455	
	usage de nuit, en eau douce, d'explosif ou autre procédé, pour capturer ou détruire le poisson	délit	L.431-3, L.436-7 R.436-39, L.437-19	L.436-7, L.437-19 L.437-21, L.437-22	7456	

Procédés modes de pêche prohibés	détention par marinier ou personnel de balisage de filet ou engin de pêche prohibé en eau douce	contravention de 3e classe	L.436-8 R.436-42	R.436-42 L.437-21, L.437-22	7465
	pêche en eau douce par marinier ou personnel de balisage, avec filet ou engin prohibé	contravention de 3e classe	L.436-8 R.436-42	R.436-42 L.437-21, L.437-22	7466
	pêche en eau douce, la nuit, avec filet, engin ou instrument de pêche prohibés	contravention de 4e classe	R.436-23, R.436-24 R.436-25, R.436-26 R.436-27, R.436-28 R.436-40	R.436-40 L.437-22	20141
	pêche en eau douce, la nuit, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	contravention de 4e classe	R.436-30, R.436-31 R.436-32, R.436-33 R.436-34, R.436-35 R.436-40	R.436-40 L.437-21 L.437-22	20142
	pêche, de nuit, en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieur au maximum autorisé	contravention de 4e classe	R.436-23, R.436-24 R.436-25, R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20145
	pêche en eau douce à l'aide de procédé ou de mode de pêche prohibé	contravention de 3e classe	R.436-30, R.436-31 R.436-32, R.436-33 R.436-34, R.436-35 R.436-40	R.436-40 L.437-21 L.437-22	20155
	pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou instruments supérieur au maximum autorisé	contravention de 3e classe	R.436-23, R.436-24 R.436-25, R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	20156
	pêche en eau douce avec filet, engin ou instrument de pêche prohibé	contravention de 3e classe	R.436-23, R.436-24 R.436-25, R.436-26 R.436-27, R.436-28 R.436-40	R.436-40 L.437-21 L.437-22	20157
	pêche en eau douce où le droit de pêche appartient à l'Etat avec plusieurs lignes	contravention de 3e classe	L.436-4 R.436-5	R.436-5 L.437-21, L.437-22	20164
	pêche en eau douce la nuit avec filet, engin, instrument ne respectant pas les dimensions réglementaires	contravention de 4e classe	R.436-24, R.436-26 R.436-27, R.436-28 R.436-40	R.436-40 L.437-21 L.437-22	21311
	pêche en eau douce avec filet, engin et instrument ne respectant pas les dimensions réglementaires	contravention de 3e classe	R.436-24, R.436-26 R.436-27, R.436-28 R.436-40	R.436-40 L.437-21 L.437-22	21312
	pêche en eau douce avec plusieurs lignes à partir d'écluse ou barrage sur une distance de 50 mètres	contravention de 4e classe	R.436-71 R.436-79	R.436-79 L.437-21	23518
	pêche en eau douce de nuit avec plusieurs lignes à partir d'écluse ou de barrage sur une distance de 50 mètres	contravention de 5e classe	R.436-71 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	23520
	pêche en eau douce avec filet et engin à partir d'écluse ou de barrage sur une distance de 200 mètres	contravention de 5e classe	R.436-71 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	23519
	récidive de pêche en eau douce avec filet et engin à partir d'écluse ou de barrage sur une distance de 200 mètres	contravention de 5e classe	R.436-71 R.436-79	R.436-79 L.437-21, L.437-22	23521
	Grand lac intérieur ou montagne	pêche dans un grand lac intérieur ou de montagne en infraction à un arrêté préfectoral	contravention de 3e classe	R.436-36 R.436-41	R.436-41 L.437-21, L.437-22
pêche de nuit dans un grand lac intérieur ou de montagne en infraction à un arrêté préfectoral		contravention de 4e classe	R.436-36 R.436-41	R.436-41 L.437-21, L.437-22	23373
Carpe	Maintien en captivité la nuit, d'une carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes.	contravention de 3e classe	R.436-14 R.436-40	R.436-40 L.437-22	25988
	Transport par un pêcheur amateur de carpe vivante de plus de 60 centimètres.	délit	L.436-16	L.436-16, L.436-17 L.437-22	26102
	Transport de nuit de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes.	contravention de 3e classe	R.436-14 R.436-40	R.436-40 L.437-21, L.437-22	25989
Peuplements piscicoles	Introduction en eau douce ou pisciculture de poisson pouvant provoquer un déséquilibre biologique.	délit	L.431-6 L.432-10, R.432-5	L.432-10 L.437-21, L.437-22	7370
	Introduction, la nuit, en eau douce ou pisciculture, de poisson pouvant provoquer un déséquilibre biologique.	délit	L.431-6, L.432-10 R.432-5, L.437-19	L.432-10 L.437-21, L.437-22	7371
	transport, non conforme à l'autorisation, de poisson pouvant créer un déséquilibre biologique en eau douce, pisciculture	contravention de 5e classe	L.431-2, L.432-10 R.432-8 R.432-11	R.432-11 L.437-22	7373
	introduction non autorisée en eau douce ou pisciculture, de poisson d'une espèce non représentée	délit	L.431-2, L.431-6 L.431-7, L.432-10 R.432-8	L.432-10 L.437-21 L.437-22	7374
	introduction non autorisée, la nuit, en eau douce ou pisciculture, de poissons d'espèce non représentée	délit	L.431-2, L.431-6 L.432-10, R.432-8 L.437-19	L.432-10, L.437-19 L.437-21 L.437-22	7375

Peuplements piscicoles	introduction, non conforme à l'autorisation, en eau douce ou pisciculture de poisson d'espèce non représentée	contravention de 5e classe	L.431-2, L.432-10 R.432-8, R.432-11	R.432-11 L.437-21, L.437-22	7376
	introduction en eau douce de 1ère catégorie ou pisciculture, de brochet, perche, sandre, black-bass	délit	L.431-6, L.432-10 L.436-5	L.432-10 L.437-21, L.437-22	7377
	introduction de nuit en eau douce de 1ère catégorie ou pisciculture, de brochet, perche, sandre, black-bass	délit	L.431-6, L.432-10 L.436-5, L.437-19	L.432-10, L.437-19 L.437-21, L.437-22	7378
	introduction en eau douce ou pisciculture, pour repeupler, de poisson d'établissement non agréé	délit	L.431-6, R.432-10 L.432-12	L.432-12 L.437-22	7379
	introduction de nuit, en eau douce ou pisciculture, pour repeupler, de poissons d'établissement non agréé	délit	L.431-6, R.432-10 L.432-12, L.437-19	L.432-12, L.437-19 L.437-22	7380
	livraison par exploitant d'établissement non agréé de poisson pour repeupler eau douce - pisciculture	contravention de 5e classe	R.432-12, R.432-13 R.432-18	R.432-18 L.437-22	12820
Repeuplement et pêche scientifique	capture non conforme à l'autorisation, de poisson pour la reproduction ou le repeuplement - eau douce ou pisciculture	contravention de 5e classe	R.432-8 R.432-11 L.436-9	R.432-11 L.437-21 L.437-22	21589
	transport non conforme à l'autorisation, de poisson pour la reproduction ou le repeuplement	contravention de 5e classe	R.432-8, R.432-10 R.432-11, L.436-9	R.432-11 L.437-21, L.437-22	21590
	capture non conforme à l'autorisation, de poisson à des fins sanitaires, scientifiques ou en cas de déséquilibre biologique	contravention de 5e classe	R.432-6, R.432-7 R.432-8, R.432-10 R.432-11, L.436-9	R.432-11 L.437-21 L.437-22	21591
	transport non conforme à l'autorisation, de poisson à des fins sanitaires, scientifiques ou en cas de déséquilibre biologique	contravention de 5e classe	L.432-7, R.432-8 R.432-10, L.436-9	R.432-11, L.437-21 L.437-22	21592
Plan d'eau	vidange sans autorisation d'un plan d'eau douce renfermant du poisson	délit	L.431-3, L.431-4 L.432-9, R.432-2 L.214-3	L.432-9 L.437-22	7400
	vidange, de nuit, sans autorisation, d'un plan d'eau douce renfermant du poisson	délit	L.431-3, L.431-4 L.432-9, R.432-2 L.437-19, L.214-3	L.432-9 L.437-19 L.437-22	7401
Pollution avec mortalité	rejet en eau douce ou pisciculture de substance nuisible au poisson ou à sa valeur alimentaire.	délit	L.431-3, L.431-6 L.431-7, L.432-2 121-3	L.432-2 L.173-5 L.173-7	7360
	rejet en eau douce ou pisciculture de nuit de substance nuisible au poisson ou à valeur alimentaire.	délit	L.431-6, L.431-7 L.432-2, L.437-19 121-3	L.432-2, L.437-19 L.173-5, L.173-7	7361
	rejet en eau douce ou pisciculture, par personne morale, de substance nuisible au poisson ou à sa valeur alimentaire	délit	L.431-3, L.431-6 L.431-7, L.432-2 L.437-23, 121-2	L.432-2 L.437-23 131-39	23624
	rejet en eau douce ou pisciculture la nuit, par personne morale, de substance nuisible au poisson ou à sa valeur alimentaire	délit	L.431-3, L.431-6 L.431-7, L.432-2 L.437-19, 121-2	L.432-2, L.437-19 131-38, 131-39 L.173-8	23988
	récidive de rejet en eau douce ou pisciculture de substance nuisible au poisson ou à sa valeur alimentaire	délit	L.431-3, L.431-6 L.431-7, L.432-2	L.432-2	9200
Milieux/ Frayères	Destruction de frayères ou de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole.	délit	L.432-1, L.432-3 R.432-1, R.432-1-5 Arrêté du 23/04/2008	L.432-3 L.432-4 L.437-20	26751
Vente/achat	vente du produit de sa pêche par un pêcheur non professionnel - eau douce	délit	L.436-15	L.436-15, L.437-22 L.436-17	7459
	vente de nuit du produit de sa pêche par pêcheur non professionnel - eau douce	délit	R.434-38, L.436-13 L.436-14, L.436-15 L.437-19	L.436-14, L.436-15 L.437-19, L.437-22	7460
	achat ou commerce frauduleux de nuit du produit de sa pêche, par pêcheur non professionnel	délit	R.434-38, L.436-13 L.436-14, L.436-15 L.437-20	L.436-14, L.436-15 L.437-19, L.437-22 L.437-23	7461
	achat ou commerce frauduleux de nuit du produit de sa pêche, par pêcheur non professionnel - eau douce	délit	R.434-38, L.436-13 L.436-14, L.436-15 L.437-19	L.436-14, L.436-15 L.437-19, L.437-22	7462
	achat ou commerce de salmonidé, truite, omble commun, pêche en eau douce	contravention de 4e classe	L.436-16 R.436-81	R.436-81 L.437-22	7463
	achat ou commerce de nuit, de salmonidé, truite, ombre commun, pêche en eau douce	contravention de 5e classe	L.436-16 L.436-16	L.437-22 L.437-22	7464

Vente/achat	vente de nuit de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire	contravention de 4e classe	R.436-18 R.436-19, R.436-40	R.436-40 L.437-22	20140
	vente de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire	contravention de 3e classe	R.436-18 R.436-19, R.436-40	R.436-40 L.437-22	20154
	mise en vente, vente de nuit de poisson d'eau douce en période de fermeture de la pêche	contravention de 5e classe	L.436-15	L.437-22	21313
	achat de nuit de poisson d'eau douce en période de fermeture de la pêche	contravention de 5e classe	L.436-15	L.437-22	21314
	colportage de nuit de poisson d'eau douce en période de fermeture de la pêche	contravention de 5e classe	L.436-15	L.437-22	21316
	mise en vente, vente de poisson d'eau douce, en période de fermeture de la pêche	contravention de 4e classe	L.436-15	L.437-22	21319
	achat de poisson d'eau douce, en période de fermeture de la pêche	contravention de 4e classe	L.436-15	L.437-22	21320
	colportage de poisson d'eau douce, en période de fermeture de la pêche	contravention de 4e classe	L.436-15	L.437-22	21323
	Vente sans justification d'origine de poissons d'eau douce d'une espèce non représentée dans ces eaux.	délit	L.432-10 L.436-14, 121-3	L.436-14 L.436-17 L.173-7	26101
Espèces protégées	Pêche d'espèce piscicole protégée dans une zone ou sa pêche est interdite.	délit	L.436-16 D436-79-1	L.436-16 L.437-22, L.436-17	26204
	Pêche d'espèce piscicole protégée a une période ou sa pêche est interdite.	délit	L.436-16 D436-79-1	L.436-16 L.437-22, L.436-17	26205
	Utilisation, pour la pêche d'espèce piscicole protégées, d'appareil, d'instruments ou mode de pêche interdit.	délit	L.436-16 D436-79-1	L.436-16 L.437-22, L.436-17	26206
	Détention d'engin, instrument ou appareil utilisable pour la pêche d'espèces piscicole protégée à une période et dans une zone ou sa pêche est interdite.	délit	L.436-16 D436-79-1	L.436-16, L.436-17 L.437-22	26207
	Vente, mise en vente d'espèces piscicoles protégées pêchées dans une zone ou à une période interdite.	délit	L.436-16 D436-79-1	L.436-16, L.436-17 L.437-22	26208
	Transport, colportage d'espèce piscicole protégée pêchée dans une zone ou à une période interdite.	délit	L.436-16 D436-79-1, 121-3	L.436-16, L.437-22 L.436-17, L.173-7	26209
	Achat d'espèce piscicole protégée pêchée dans une zone ou à une période interdite.	délit	L.436-16, 121-3 D436-79-1	L.436-16, L.437-22 L.436-17, L.173-7	26210

